

RAPPORT N° 00/7-03
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES (SUITE A PROMOTIONS)

Pour les besoins des services, il apparaît nécessaire de procéder à la création de postes au Tableau des Effectifs.

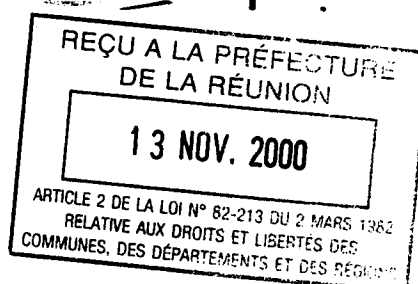
Je vous propose donc la création des postes suivants à l'effectif communal :

- 1 poste de Rédacteur Principal,
- 2 postes de Technicien Territorial Chef,
- 1 poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives de 1ère classe,
- 1 poste d'Assistant Qualifié de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 1ère classe,
- 1 poste d'Educateur Principal de Jeunes Enfants,
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe,
- 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal,
- 2 postes d'Agent de Maîtrise Qualifié,
- 3 postes d'Agent de Maîtrise,
- 6 postes de Chef de Police Municipale,
- 2 postes de Brigadier Chef Principal,
- 2 postes de Gardien Principal,
- 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture principal,
- 2 postes d'Auxiliaire de Puériculture Chef.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'Article 6411 du Budget principal 2000.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND



DELIBERATION N° 00/7-03
du Conseil Municipal
en séance du lundi 6 novembre 2000

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES (SUITE A PROMOTIONS)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les crédits inscrits à l'Article 6411 du Budget principal 2000 ;

Sur le RAPPORT N° 00/7-03 du Maire ;

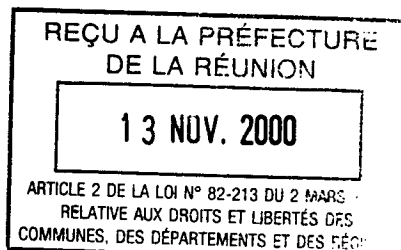
Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création des postes suivants à l'effectif communal :

- 1 poste de Rédacteur Principal,
- 2 postes de Technicien Territorial Chef,
- 1 poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives de 1ère classe,
- 1 poste d'Assistant Qualifié de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 1ère classe,
- 1 poste d'Educateur Principal de Jeunes Enfants,
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe,
- 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal,
- 2 postes d'Agent de Maîtrise Qualifié,
- 3 postes d'Agent de Maîtrise,
- 6 postes de Chef de Police Municipale,
- 2 postes de Brigadier Chef Principal,
- 2 postes de Gardien Principal,
- 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture principal,
- 2 postes d'Auxiliaire de Puériculture Chef.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 13 NOV. 2000

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND

